

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WEITBRUCH****PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 15 octobre 2026**

Madame SCHNEIDER Jeannine, vice-présidente du CCAS ouvre la séance à 18h00 en présence des membres suivants du conseil d'administration :

Membres délégués du conseil municipal :

- Mme HOERNEL Maegan
- Mme STOLL Chantal
- Mme ANTON TOSTAIN Laëtitia (arrivée au point n°4)

Membres nommés par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Mme DISS Brigitte
- M. KREBS Jean-Claude
- Mme RIEHL Brigitte
- Mme ROSER Gaëlle

Absent excuse avec pouvoir : néant

Absents excusés : Mme GELDREICH Angèle, Mme RIEHL Dominique,
M. TEMWA Jean-Claude, Mme AMANN Aurore, Mme BIENFAIT Laure,
Mme ANTON TOSTAIN Laëtitia (arrivée au point n°4)

Absent : néant

Calcul du quorum : $13 : 2 = 6,5$ arrondi au nombre supérieur : 7

Avec 7 membres présents à l'ouverture, le quorum est atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2026
3. Désignation de délégués auprès de l'association « la Solidarité »
4. Un point sur les préparatifs de la fête de Noël des seniors 2026
5. Banque alimentaire du Bas-Rhin – demande de livraison
6. Informations et communications diverses

1 Désignation du secrétaire de séance

Madame SCHNEIDER Jeannine propose de désigner comme secrétaire de séance
Mme WEISBECKER Marie-Thérèse, Directrice générale des services de la commune de
Weitbruch.

Après délibération, le conseil d'administration

Décide à l'unanimité

De désigner Madame WEISBECKER Marie-Thérèse comme secrétaire de séance.

2 Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2026

Madame SCHNEIDER, vice-présidente du CCAS précise que le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2026 a été transmis le 25 septembre 2026 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a pas d'observations.

3 Désignation de délégués auprès de l'association « la Solidarité »

Madame la vice-présidente expose,

La maison de retraite « La Solidarité » à Hoerdt est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) mis en service le 24 septembre 1990.
Il est géré par la Communauté de Communes de Basse Zorn qui regroupe les communes de Bietlenheim, Geudertheim, Gries, Hoerdt, Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim.

Elle s'adresse aux personnes âgées résidant dans ces communes, à celles qui y sont nées ainsi qu'aux personnes âgées nécessitant un rapprochement familial au sein de la Communauté de Communes.

La gestion de l'établissement est assurée par l'Association « la Solidarité » composée des représentants des 7 communes précitées, sous la responsabilité de sa présidente Christiane WOLFHUGEL et de son directeur Laurent OBRINGER.

Pour la commune de Weitbruch, comme elle a un CCAS, c'est ce dernier qui désigne les représentants à l'Association,

Pour Weitbruch, il y a lieu de désigner trois délégués dont deux qui ne sont pas conseiller communautaire,

Mme la vice-présidente demande qui est candidat,
Sont candidates : Mme RIEHL Brigitte, Mme STOLL Chantal et elle-même

Mme SCHNEIDER demande si le vote peut se faire à main levée,
Les membres du CCAS sont d'accord à l'unanimité pour procéder au vote à main levée.

Le conseil d'administration, après délibération

Vu les articles L 2121-33 e L5212-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association « La Solidarité » modifié le 7 octobre 2026, il y a lieu de désigner trois délégués représentants le CCAS de la commune de Weitbruch, dont deux qui ne sont pas conseillers communautaires,

VU le nombre de candidats égal au nombre de délégués à désigner

DESIGNE à l'unanimité

Comme déléguées de la commune de WEITBRUCH

- Mme RIEHL Brigitte
- Mme SCHNEIDER Jeannine
- Mme STOLL Chantal

4 Un point sur les préparatifs de la fête de Noël des seniors 2026

Arrivée de Mme ANTON TOSTAIN Laëtitia

I. Le samedi 5 décembre

- Le matin à partir de 9h30 /Préparation de la salle / mise en place des tables et chaises
- L'après-midi à partir de 14h00 /garnissage des tables et de la décoration

II. Le dimanche 6 décembre - organisation**1. Les personnes invitées :**

Listes énumérées lors de la séance du 15 juillet 2026.

Entre temps, vu le nombre de personnes sollicitées pour participer à l'organisation et vu la prestation de l'entreprise de Nœud pap' notamment pour le service, il ne sera pas nécessaire de solliciter la participation du personnel communal.

Nous avons sollicité les conscrits pour la participation d'environ 5 conscrits à la fête.
Ils ont confirmé leur participation.

L'invitation pour les seniors a été distribuée, celle pour les membres du CM et du CCAS et autres personnalités suivront. Le talon réponse sera à retourner pour le 30 octobre 2026.

2. Programme :

- Présence des personnes qui feront la livraison des repas à domicile à 10h45
- Les personnes assurant le service à partir de 11h00 et des invités à partir de 11h30

3. Programme de la journée du dimanche :

- Accueil des convives entre 11h30 et 12h15
- Apéritif (crémant brut, vin blanc, kir au vin blanc, bière traditionnelle Kronenbourg (50 litres), bière de Noël Météor (2 x 20 litres), panaché, Picon, Ricard, jus d'orange, coca cola, eau et bretzel-biscuits apéritif) *idem que l'an dernier*
- Discours de Madame le maire
- Repas
- Animation musicale assurée par Madisson top de 15h à 19h
- Dessert
- Café/tisane– digestif

Le devis de nœud pap' a été validé de même que pour la musique.

Les nappes et serviettes sont commandées.

Pour la confection des décorations des tables, les membres décident de se réunir dans la semaine qui précède la fête. La mairie informera l'ensemble des membres par mail de la date et l'heure.

Pour le colis des personnes en maison de retraite (16), une boîte de chocolat a été choisie.

Les bons de commande pour les boissons, les bredele, ... seront transmis en temps utile.

5 Banque alimentaire du Bas-Rhin – demande de livraison

Mme la vice-présidente expose,

Jusqu'à présent, un agent du service technique se rendait le 3^{ème} jeudi du mois à la banque alimentaire à Illkirch Graffenstaden pour récupérer la commande.

Il faut compter deux heures pour l'aller-retour et le chargement pour un coût de 46 €, plus les frais de carburant.

Les frais de livraison demandés par la banque alimentaire sont de 0,68 € par km aller et retour, soit environ 52 €.

Il est proposé de solliciter la livraison à l'occasion d'une tournée qui reste à déterminer, pour des raisons économiques et pour libérer du temps pour le service technique.

Le conseil d'administration, après délibération

DECIDE à l'unanimité

- De charger Mme la présidente de demander la livraison des colis de la banque alimentaire à compter du 1^{er} janvier 2027,
- De préciser que le coût est de 0,68 € /km à ce jour,
- De préciser que la dépense sera inscrite au budget primitif 2027,
- D'autoriser Mme la présidente de signer tous les documents correspondants.

6 Informations et communications diverses

- M. Jean-Claude KREBS rappelle qu'il y a la collecte nationale en novembre, que la commune y participe, que les deux commerçants de la commune ont accepté jusqu'à présent de recueillir les dons pour la banque alimentaire et qu'il faudra ramener la collecte sur Haguenau.
- Le sapin de Noël sera mis en place pour le week-end du 28-29 novembre 2026. Mesdames Brigitte RIEHL et Brigitte DISS se chargent de le décorer.
- La liste des personnes en maison de retraite sera communiquée lors de la fête des seniors pour que les membres puissent indiquer les personnes qu'ils iront visiter et leur ramener le colis.

Madame la vice-présidente remercie les membres et lève la séance à 18h40.

Madame la Vice-Présidente,
Jeannine SCHNEIDER

La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse WEISBECKER

